



Bussy Saint-Georges, le 29 novembre 2017.

Aux associations de Bussy Saint-Georges.

SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE TORCY

CANTON DE TORCY

SERVICE DES SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

N/REF.: YD/FM/CM/17/11/259

Dossier suivi par Cécile Munch

Tel: 01 64 77 88 56

Objet : Subventions aux associations au titre de l'année 2018

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Ces quelques lignes pour vous rappeler que les dossiers de demande de subvention pour l'année 2018 seront téléchargeables sur le site de la ville à partir du **lundi 11 décembre 2017** à l'adresse suivante : <http://www.bussysaintgeorges.fr/loisirs/sport-vie-associative/dossier-de-subvention/>

Ils doivent comme chaque année être dûment remplis et retournés au service des sports et de la vie associative avant le **lundi 22 janvier 2018**.

Dans la constitution de votre dossier, nous vous remercions par avance d'apporter un soin tout particulier à la présentation qui doit mettre en avant, de manière claire :

- Le coût de fonctionnement de l'association ;
- Une séparation nette entre les différentes activités pour les associations concernées.

Afin d'étudier votre dossier, nous vous recommandons d'y joindre tous les documents explicatifs complémentaires et utiles à la compréhension de votre demande.

Nous tenons à vous rappeler qu'une demande de subvention ne peut être accordée que sur un projet précis clairement exposé. Les règles de gestion de l'argent public exigent de justifier tout transfert d'argent entre une collectivité et une association.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Maire,

Yann DUBOSC

